

**Projet
culturel
2022-2026**

Table des matières

Le projet culturel de Puilboreau	3
L'Intention.....	3
Les Objectifs	4
La stratégie de développement culturel.....	4
La diffusion de spectacle vivant / de cinéma et La Médiathèque	4
Action 1 : Une programmation diversifiée et professionnelle (La Saison Culturelle).....	5
Action 2 : La création d'un Cinéma communal non commercial.....	5
Action 3 : La Médiathèque	5
Action 4 : Une politique tarifaire	6
Les Résidences d'Artistes	7
Action 1 : accueillir des artistes en résidences.....	7
Action 2 : Mettre en place des échanges entre artistes et publics	7
L'éducation artistique et culturelle	7
Action 1 : la culture hors les murs, pour une culture accessible.....	7
Action 2 : la culture dès l'enfance	8
Action 3 : Soutenir les pratiques et actions culturelles citoyennes	8
Action 4 : les Puilborains, acteurs de la culture.....	9
L'ancrage territorial.....	9
Action 1 : Participer à des manifestations à rayonnement communautaire	9
Action 2 : Diversifier les sources de financement de la culture	9
Action 3 : des partenaires territoriaux d'actions	10
Le Budget	10
L'évaluation de la politique culturelle	12

Le projet culturel de Puilboreau

La commune de Puilboreau souhaite continuer à s'inscrire dans une politique culturelle qui fasse sens à travers plusieurs valeurs et objectifs présentés ci-dessous. Elle tient compte également des expériences (réussies ou non), des réalisations, des programmations, des évaluations et des réseaux créés, pratiqués et évalués depuis 2015.

L'Intention

Acteur important de la vie culturelle locale, la commune inscrit son action avec une responsabilité toute particulière : au service de l'intérêt public, elle est l'interlocuteur en capacité et en devoir de favoriser les liens, les rencontres, les dynamiques entre les acteurs culturels, les représentants politiques, les créateurs et les citoyens.

*Car la culture participe activement à la vie du territoire et à sa transformation,
Car elle nourrit l'attractivité de la Ville et participe à son identité,
Car elle répond à l'enjeu du vivre ensemble, de faire « œuvre commune »,
Car elle favorise une meilleure qualité de vie et une ville apaisée.*

Elle est donc au cœur de l'action municipale.

Puilboreau a fait le choix d'une offre culturelle de qualité, diversifiée et accessible à tous les publics.

Sa politique culturelle se veut à la fois raisonnée, coopérative, créative et porteuse de sens.

- *Raisonnée car elle doit être en capacité de tenir compte notamment des contraintes financières et ainsi s'attacher à créer un réseau, inventer des nouvelles formes d'actions et rechercher des financements.*
- *Coopérative en favorisant des formes de travail collectif, en soutenant l'émergence d'une démocratie contributive.*
- *Créative car à la recherche d'une exigence sur le plan artistique et grâce aux acteurs et organisation culturelle du territoire :*
 - ✓ *Un service culturel*
 - ✓ *Une salle de spectacle*
 - ✓ *Une Médiathèque*
 - ✓ *Une Maison du Puilborain*
 - ✓ *Un Accueil de loisirs enfance*
 - ✓ *Un Centre socio-culturel intercommunal*

- ✓ *Une école de musique et une école de danse*
- ✓ *6 associations culturelles*

- *Porteuse de sens car accueillant les idées, besoins, envies, expressions, expériences des habitants et des acteurs locaux.*

Les Objectifs

- Pour les artistes et la commune de Puilboreau, d'affirmer leur liberté de création pour les uns, de programmation pour l'autre.
- Reconnaître et soutenir la diversité des expressions et pratiques artistiques citoyennes.
- Une logique d'écosystème pour faire sens et faire lien avec comme objectif la coopération et comme valeur la solidarité.
- Des actions culturelles qui nourrissent le rattachement à la ville et qui permettent de développer l'art du vivre ensemble, l'émancipation et la convivialité.

La stratégie de développement culturel

Au regard de l'intention, des objectifs, la stratégie de développement passe par plusieurs axes majeurs :

1. La Diffusion
2. Les Résidences d'artistes
3. L'Éducation artistique et culturelle
4. Le Citoyen, acteur de la culture
5. L'Ancrage territorial

La diffusion de spectacle vivant / de cinéma et La Médiathèque

La programmation de la saison artistique doit témoigner d'une exigence artistique, mais aussi d'une volonté d'accès au plus grand nombre. Elle constitue la carte de visite de la commune.

L'ambition vise à proposer des spectacles de qualité réunissant esthétique, propos et technique de jeux, demeurant accessibles à tous, et relevant de différentes disciplines artistiques : dominante cirque et arts de la rue, théâtre, danse, marionnettes, musique, humour, chansons...

La diversité des formes artistiques proposées permet de dessiner des contrastes et favoriser le développement de l'esprit critique. La programmation doit constituer un véritable parcours et doit toucher tous les publics : la petite enfance, les scolaires, les maisons de retraite, les associations du secteur et les citoyens.

Cette programmation sera accompagnée de la création d'une action Cinéma et de la proposition également de la Médiathèque mise en œuvre depuis de nombreuses années.

Action 1 : Une programmation diversifiée et professionnelle (La Saison Culturelle)

La programmation culturelle de la commune doit être accessible (par sa politique tarifaire notamment) diverse, cohérente (au rapport de ces objectifs, des réseaux, des résidences d'artistes...) et exigeante (esthétique, intention, message...). C'est une des garanties de sa réussite.

Puilboreau est une ville de plus en plus attractive qui se caractérise par une population en augmentation constante. La programmation doit donc faire appel à toutes les disciplines culturelles et tendre à une offre de grande qualité.

Parallèlement, la mobilisation des publics scolaires, familiaux est un axe important et la programmation de spectacles jeune public et familial sera poursuivie et renforcée.

Il convient que l'offre destinée à ce public soit co-construite, permettant à la fois au pôle enfance-jeunesse et aux enseignants d'inscrire la découverte des spectacles dans les programmes pédagogiques annuels et au service culturel d'enrichir sa programmation sans la déséquilibrer tant au niveau du calendrier que du budget.

Action 2 : La création d'un Cinéma communal non commercial

L'objectif de cette nouvelle action est de promouvoir cet art ainsi que la coopération et le développement de l'art du vivre ensemble. En effet, nous mènerons cette action en associant la population en amont et en diffusant les créations amateurs (Accueil de loisirs, Espace jeunes, citoyens...). Ces séances pourront également être l'occasion de débats et de dialogue après le visionnage. Nous pourrions choisir la forme du Comité de sélection du Ciné-Club (affilié à la fédération des Ciné-Club et sous le statut d'une association) pour inclure les citoyens dans cette action.

Action 3 : La Médiathèque

La Médiathèque publique, clé du savoir à l'échelon local, est un instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décisions indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux.

L'UNESCO proclame sa conviction que la bibliothèque publique est une force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information et un moyen essentiel d'élever dans les esprits les défenses de la paix et de contribuer au progrès spirituel de l'humanité.

Ainsi, le travail de la Médiathèque de Puilboreau s'inscrit dans ses valeurs et celle de la commune. Élément majeur de l'action culturelle de la commune, elle tisse des passerelles avec les autres acteurs du territoire (école, centre de loisirs, associations, salle culturelle...).

Action 4 : Une politique tarifaire

La réflexion sur les tarifs et sur les liens entre niveaux de tarifs et niveaux de fréquentation soulève de nombreuses difficultés :

- Le tarif n'est pas le prix, ni le coût. Réfléchir au niveau de tarifs implique en outre de prendre en compte la part des exonérations qui modifient de manière substantielle les analyses en termes de « ticket moyen ».
- la notion de tarif dépasse celle de tarif d'entrée : les coûts financiers associés (Frais de garde d'enfants, de transport, etc.), non financiers (temps, etc.) ou symboliques (crainte de ne pas tirer de plaisir de la sortie, etc.) contribuent au coût total de la sortie culturelle pour un individu.

La logique du service public plaide pour l'objectif d'accessibilité via le maintien à un niveau « raisonnable » et l'obligation, explicite ou implicite, d'égalité devant les tarifs.

Dans ce cadre, il apparaît nettement que le tarif est l'indice de la mise en œuvre d'un volontarisme bien plus que le fruit d'une réflexion économétrique.

(SOURCE : LES PUBLICS DES EQUIPEMENTS CULTURELS SOUS LA DIRECTION DE OLIVIER DONNAT ET SYLVIE OCTOBRE / TRAVAUX DU SEMINAIRE)

Au regard de ces éléments, la commune devra se positionner sur sa politique tarifaire et sur sa volonté d'ouverture au plus grand nombre.

Enfin, elle pourra également inventer de nouvelles formes d'accueil du public telles que :

- Invitation régulière et par hasard de citoyens puilborains à chaque spectacle.
- Action de partenariat avec le CCAS.
- Gratuité d'un spectacle par saison pour tous les nouveaux habitants de la commune.
- Gratuité d'un spectacle par saison pour tous les salariés de la commune.

- Mise en place d'une formule abonnement (tarifs réduit et invitation aux sorties de résidence ou autre action culturelle)

Les Résidences d'Artistes

Action 1 : accueillir des artistes en résidences

- Proposer une présence artistique
- Dynamiser le territoire et faire vivre les réseaux
- Dynamiser sa structure

Pour les Compagnies artistiques, cela permet de :

- Développer les moyens de production
- Valoriser le processus de création
- Structurer / professionnaliser la compagnie

Ces résidences pourront être de plusieurs types et avec un budget alloué :

- Des résidences longues sur appel à projet (une par an)
- Des résidences courtes (1 semaine et trois par an)
- Des résidences liées à la saison culturelle (spectacle + résidence)
- Des résidences courtes avec seulement une mise à disposition d'une salle.

Action 2 : Mettre en place des échanges entre artistes et publics

- Créer ou intensifier ses relations avec les publics (rencontres, sorties de résidence, répétitions publiques...)
- Faire participer les habitants en les impliquant (ateliers, stages...)

L'éducation artistique et culturelle

Action 1 : la culture hors les murs, pour une culture accessible

Le domaine « Art de rue » est une composante essentielle du projet culturel de la commune puisqu'un festival d'art de rue a été créé depuis sept ans et que régulièrement sont proposés des spectacles dans l'espace public.

Effectivement, la grande différence entre un spectacle de rue et un spectacle joué dans un théâtre ou dans une salle de spectacle est la relation qu'il entretient avec le public et la proximité qu'il occasionne.

La proposition artistique dans l'espace public constitue pour ses habitants et leur quotidien, un événement porteur de relations et d'interactions nouvelles, en une démarche qui de fait transforme les liens entre les occupants et l'espace public, voire entre les occupants eux-mêmes.

Souvent pour les arts de la rue, se poser collectivement la question de l'utilisation de l'espace public en offrant à tous lors d'un temps « spectaculaire », fait partie du processus de création même, d'un désir de « vivre ensemble et autrement sa ville ».

Action 2 : la culture dès l'enfance

L'éducation artistique et culturelle à l'école répond à trois objectifs :

- Permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire
- Développer et renforcer leur pratique artistique
- Permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels

Ainsi la commune de Puilboreau accompagnera ce processus en étant force de proposition auprès des écoles mais aussi des accueils de loisirs et des associations culturelles en proposant des projets de médiation culturelle dans le cadre des résidences, des diffusions de spectacles ou toute autre forme de projet d'éducation artistique et culturelle (Projet P[art]cours, stages, ateliers par exemple). Enfin, la Médiathèque poursuivra son travail auprès de l'enfance jeunesse notamment par l'accueil des classes en médiathèque, les projets « Voyage Lecture » et la diffusion de spectacles (conte, musique...) lors de sa programmation annuelle.

Action 3 : Soutenir les pratiques et actions culturelles citoyennes

La Commune reconnaît et soutient la diversité des expressions et pratiques artistiques et citoyennes. Ainsi, elle contribue à aider les associations culturelles de la commune par la mise à disposition d'infrastructure et par l'octroi de subvention annuelle.

Elle souhaite également soutenir toutes actions culturelles individuelles ou collectives par le biais de plusieurs leviers :

- Des citoyens encouragés à se produire sur scène (Projet scène ouverte, fête de la musique, spectacle de fin d'année, résidence d'associations...)
- Des habitants au cœur des projets artistiques communaux (Printemps des poètes, Cinéma...)

Action 4 : les Puilborains, acteurs de la culture

Dans un souci de coopération, de démocratie dynamique, la commune proposera plusieurs actions permettant aux habitants d'être également acteurs de la politique culturelle communale :

- Un appui sur les instances participatives

Des réflexions constructives seront menées afin d'intégrer au mieux les instances de concertation pour une meilleure connaissance de la culture du territoire :

Conseil municipal des enfants (CME), Référents de Quartier, Comité des Partenaires de l'accueil de loisirs...

- La création d'un Comité Cinéma Citoyen (ou d'un Ciné-Club)
- Des propositions de participation au sein du Festival d'arts de rue et des grandes manifestations communales
- Des rencontres autour de la lecture publique (cercle des lecteurs, coups de cœur...)

L'ancrage territorial

La commune par sa politique culturelle coopérative s'attachera à multiplier les collaborations sur son territoire et à continuer à créer un réseau partenarial lui permettant une mutualisation des moyens et des compétences.

Action 1 : Participer à des manifestations à rayonnement communautaire

Bien qu'en pleine expansion, la Ville de Puilboreau devra s'appuyer sur des événements forts qui font référence au-delà de son territoire et favoriser la mutualisation des moyens. Ainsi, en 2022, le 1^{er} festival d'arts de rue itinérant (« Transhumances littorales ») verra le jour avec plusieurs communes de la C.D.A dont Puilboreau, initiatrice avec le Cnarep du projet.

Action 2 : Diversifier les sources de financement de la culture

L'idée à développer est de dépenser mieux dans un contexte budgétaire contraint. Des partenaires financiers récurrents nous soutiennent régulièrement : Cda, Conseil départemental, Cnarep (Centre National des Arts de Rue et de l'espace public), Oara (Office Artistique Région Nouvelle-Aquitaine), Région Nouvelle Aquitaine. Le mécénat est également présent avec l'enseigne Cultura. Il s'agira également de faire un état des lieux des financements possibles afin d'initier des nouveaux partenaires. Enfin, la location de la salle culturelle à des fins privées sera également un apport financier à prendre en compte.

Action 3 : des partenaires territoriaux d'actions

La commune s'inscrit dans une démarche de participation, collaboration ou de soutien à travers :

- Le partenariat avec les citoyens (exposition d'artistes amateurs...)
- Un partenariat actif avec le C.N.A.R.E.P (Centre National des Arts de Rue et de l'Espace Public) qui a donné lieu à des résidences artistiques et la diffusion de spectacles vivants.
- Un partenariat avec La Coursive, scène nationale, qui a donné lieu à la diffusion d'un spectacle sur Puilboreau.
- Les écoles sont des partenaires en direction desquels des actions culturelles de sensibilisation sont prioritairement proposées (Les projets Parcours artistiques et culturelles).
- Des propositions de partenariats avec les associations puilboraines.
- D'autres partenariats à créer (La Sirène, Le Centre Chorégraphique National de La Rochelle, Le Carré Amelot, les Cie du territoire...)

Le Budget

Ce budget prend en compte les différents composants d'un service culturel mais englobe également l'impact sur les autres services communaux. En effet, la culture a pour vocation d'être diffusé et vécu le plus « horizontalement » possible. Ainsi, cette « horizontalité » se décèle aussi financièrement.

Ce budget est donc d'un total de 240 000 € (hors investissement). Cette somme représente 2,86% du budget global de la commune de Puilboreau. Hors charges salariales et structurelles (maintenance, flux...), il représente 1,2 % du budget communal de fonctionnement (100 000€).

Au regard des objectifs et des actions, ce budget est raisonné et correspond à l'intention d'un projet culturel ambitieux.

Budget de Fonctionnement 2023			
Charges prév.		Produits prév.	
Diffusion des spectacles vivant / saison (" Dans les murs ")	37 000 €	Billetterie (basée sur 120 pers., 15 spectacles à un prix moyen de 7,5 €)	13 500 €
		Aide à la diffusion - Département	1 500 €
Diffusion " Hors les Murs " (Festival+8mai)	34 000 €	Co-production cnarep Diffusion	1 000 €
		Aide aux manifestations - CDA	5 000 €
		Aide aux manifestations - département	1 500 €
Action " Résidence " : soutien à la création artistique et/ou education artistique et culturelle	11 000 €	Aide au Parcours d'éducation artistique	700 €
		Co-production cnarep création	2 000 €
Action Cinéma	2 500 €	Billetterie (basée sur 120 pers., 6 films à 2 €)	1 500 €
Gestion régie billetterie (plateforme numerique)	1 000 €	Location Privée entreprise	3 000 €
Location matériel	8 500 €	Location privée association	3 000 €
Alimentation	2 000 €	Location privée particulier	3 000 €
Droits d'auteur	3 000 €	Budget culture Puilboreau - HORS PRODUITS : 100 000 €	64 300 €
Hébergement	1 000 €		
Ressources humaines externe (sécurité, Siapp, regisseur...)	1 000 €	Budget Ressources humaines	124 000 €
Ressources humaines interne : directeur, regisseur, personnel	123 000 €		
Fluides	10 000 €	Budget Service Général	16 000 €
Maintenance	5 000 €		
Bureautique - Petit matériel	1 000 €		
TOTAL	240 000 €	TOTAL	240 000 €
Budget d'investissement 2023			
Vidéoprojecteur Cinéma	25 000 €	Budget investissement Commune	36 600 €
Matériel billetterie	2 000 €		
imprimante	500 €		
Chaises réception (200)	8 000 €	Subvention Région	10 000 €
25 tables	3 200 €		
Chariot table (2)	1 000 €		
Chariot chaise (7)	2 800 €		
Bureaux administratifs (2)	1 500 €		
chaises bureaux (2)	600 €		
ordinateurs portables (2)	2 000 €		
TOTAL	46 600 €	TOTAL	46 600 €

L'évaluation de la politique culturelle

L'évaluation d'une politique culturelle n'est pas aisée. Pour autant, elle est nécessaire parce qu'elle permet d'objectiver les résultats et les effets de cette politique et de prendre du recul pour envisager les axes de progrès.

Elle est d'autant plus nécessaire que les manifestations à caractère culturel mobilisent de nombreux acteurs dont les collectivités territoriales mais aussi les associations et les artistes qui contribuent ainsi à la cohésion économique et sociale du territoire.

La mise en œuvre de démarches évaluatives vise véritablement à mesurer et à apprécier la valeur du changement que les actions contribuent à produire.

En effet, l'évaluation est encore souvent perçue avec ambiguïté et plutôt associée à la notion de contrôle. Même si les deux notions d'évaluation et de contrôle sont complémentaires et proches, elles ne visent pas les mêmes objectifs.

Le contrôle permet de vérifier l'application d'une action, l'évaluation permet, quant à elle, d'apprécier la valeur d'une action.

Elle se distingue donc du contrôle en ce qu'elle doit aboutir à un jugement partagé sur l'efficacité d'une opération par exemple et non à la simple vérification du respect de normes administratives ou techniques.

Ainsi dans le cadre d'une politique culturelle le contrôle portera sur les moyens financiers mobilisés et les résultats obtenus en termes de fréquentation, de participation et d'implication.

L'évaluation permettra quant à elle d'apprécier l'atteinte des objectifs visés, d'analyser les différents facteurs explicitant les résultats obtenus et de mesurer l'impact de cette politique sur les habitants notamment.

Cette évaluation se fera par plusieurs moyens :

- Mur d'expression (numérique, en place...)
- Evaluation quantitative
- Bilan bénévoles, associatif, partenaires et ressenti des artistes, intervenants et compagnies artistiques (fréquentation, ambiance, convivialité...)
- Questionnaire de satisfaction et sondage

Plus globalement, les projets culturels des collectivités doivent être le plus souple possible dans leur réalisation et doivent faire preuve d'une adaptation aux pratiques et comportement des habitants ainsi qu'à l'évolution de la société. Cela signifie qu'ils doivent pouvoir être remis en cause régulièrement, ajustés suivant les conditions et les retours des citoyens. C'est à ce prix qu'une évaluation du projet sera pertinente.